



Véronique GLORIA

*Membre du Bureau Exécutif du SEDIMA*



## La location... un atout ?

La location pure et simple, nous la pratiquons tous depuis longtemps à titre plus ou moins ponctuel. Elle fait partie des services que nous offrons à nos clients pour les dépanner sur de courtes périodes afin de pallier un surplus d'activité dû à de nouveaux chantiers ou aux aléas climatiques.

Ce service nous permet de fidéliser nos clients ou éventuellement d'en acquérir de nouveaux par la découverte de nos matériels. Il peut être considéré comme un retour sur investissement, mais attention toutefois à bien border les contrats juridiquement !

Une autre forme de location tend à se développer depuis une dizaine d'années : la location financière. Confrontés à la fluctuation de leurs revenus et aux prix élevés des matériels, les agriculteurs sont de plus en plus séduits par cette offre qui leur assure une meilleure maîtrise des coûts de mécanisation, tout en réduisant leur endettement. De plus, les locations se faisant en général sur 2 ou 3 ans, ils sont assurés de toujours travailler avec des matériels récents et de nouvelle génération. Devant cette demande croissante, la plupart des constructeurs propose ce service, pouvant même inclure l'entretien pour éviter toute surprise. Un atout pour l'utilisateur qui maîtrise donc parfaitement ses charges !

Mais en est-il de même pour le concessionnaire ?

Tout repose sur le montage financier qui fixe la « valeur de reprise », lorsque celle-ci lui incombe. C'est donc au distributeur de faire preuve de vigilance et de fixer cette valeur de façon raisonnable. Il peut s'appuyer par exemple sur Simo-Net, un outil très précis en termes d'évaluation des matériels, créé par le SEDIMA, pour que la revente sur le marché de l'occasion soit source d'un minimum de profit.

A cette seule condition, cela nous permet de proposer à nos clients une sélection d'occasions récentes au juste prix, et ainsi de faire prospérer notre parc. Un atout pour le distributeur qui maîtrise donc parfaitement « la valeur de reprise » !